



## POLITIQUE DE TARIFICATION

### **ACTIVITÉS DE LOISIRS**

- SPORTIVES
- RÉCRÉATIVES
- CULTURELLES

POLITIQUE DE TARIFICATION  
ACTIVITÉS DE LOISIRS : SPORTIVES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES

**Préambule :**

Cette politique de tarification sera appliquée à toute activité organisée par le Service des Loisirs de la Municipalité de Verchères peu importe où elle se produira (Centre communautaire, gymnase de l'école Ludger-Duvernay ou autres). Elle est spécifique aux gens de Verchères, puisqu'ils sont payeurs de taxes pour ces services

Cette politique s'applique depuis l'adoption du règlement 018-98 en date du 12 janvier 1998.

---

**Application de la tarification :**

**ACTIVITÉS JEUNES/ÉTUDIANTS\* RÉSIDANTS:**

- 1- Une activité «jeunes» cible un groupe d'âge bien précis. Ce groupe d'âge est toujours indiqué dans la programmation des loisirs.
- 2- Le tarif «jeunes/étudiants» s'applique et vise les jeunes fréquentant l'école à temps plein.

Du coût total de l'activité, la portion assumée par l'étudiant est celle-ci :

- 75% du coût du professeur
- 75% du coût du matériel
- 50% du coût du local

et ce, basé sur un minimum de participants.

**Particularité pour tarif JEUNES/ÉTUDIANTS — 2<sup>e</sup> ENFANT ET SUIVANTS**

Un tarif 2<sup>e</sup> enfant et suivants est appliqué pour le 2<sup>e</sup> enfant et les suivants, pourvu qu'il(s) soit(ent) de la même famille que le 1<sup>er</sup> enfant soit inscrit à une activité de loisir.

Ce tarif équivaut à 5\$ de moins que le tarif 1<sup>er</sup> enfant.

**Particularité pour JEUNES- NON-ÉTUDIANTS**

Dans le cas où un jeune ne serait plus aux études, le tarif «jeunes/étudiants» s'appliquera jusqu'à son 18<sup>ième</sup> anniversaire de naissance.

**ACTIVITÉS ADULTES RÉSIDANTS :**

Par «adulte» nous entendons . Participant de 16 ans et plus.\*

Du coût total de l'activité, la portion assumée par l'adulte est celle-ci

- 100% du coût du professeur
- 100% du coût du matériel
- 100% du coût du local

et ce, basé sur un minimum de participants.

**\*Exception pour ADULTES ÉTUDIANTS :**

Dans le cas où un adulte est étudiant, une tarification spéciale s'applique. Jusqu'à un maximum de 21 ans (sur présentation de preuve à l'inscription tarte étudiante avec photo), cet adulte paiera le tarif «jeune/étudiant».

### TARIF NON-RÉSIDENTS JEUNES\*\* :

Le tarif de chacune des activités est calculé ainsi :

- 100% du coût du professeur
- 100% du coût du matériel
- 100% du coût du local

1- Les non-résidents jeunes seront inscrits sur une liste d'attente. Ils ne seront acceptés que si des places sont disponibles suite à l'inscription des résidents de Verchères. Leur inscription devient effective au lendemain de la date limite d'inscription annoncée

2- Aucun tarif «jeunes/étudiants» ni «2<sup>e</sup> enfant et suivants» ne s'applique pour les non-résidents.

### TARIF NON-RÉSIDENTS ADULTES :

Le tarif de chacune des activités est calculé ainsi

- 100% du coût du professeur
- 100% du coût du matériel
- 100% du coût du local

+ 10\$,

1- Les non-résidents adultes seront inscrits sur une liste d'attente. Ils ne seront acceptés que si des places sont disponibles suite à l'inscription des résidents.

#### **\*\*Exception pour non-résidents :**

Par «non-résident», nous entendons : Participant ayant une adresse de résidence principale hors de Verchères. Toutefois, la présente politique prévoit la tarification «résident» à tout payeur de taxes à Verchères (avec preuve du compte de taxes à l'appui). Cette tarification s'applique au payeur de taxes lui(elle)-même, son(sa) conjoint(es) et son(ses) enfant(s), résidant à la même adresse de résidence.

## A N N E X E « A »

Grille d'interprétation des tarifs — activités de loisirs

RÉSIDENTS		NON-RÉSIDENTS	
<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
Tarif activité jeunes/étudiants résidents	Tarif activité Adultes résidents	Tarif activité Jeunes Non-résidents	Tarif activité Adultes Non-résidents
Tarif 1 <sup>er</sup> enfant = 75% du coût du professeur 75% du coût du matériel 50% du coût du local	100% du coût du professeur 100% du coût du matériel 100% du coût du local	100% du coût du professeur 100% du coût du matériel 100% du coût du local	100% du coût du professeur 100% du coût du matériel 100% du coût du local  + 10\$
Tarif 2 <sup>e</sup> enfant et les suivants = Coût du 1 <sup>er</sup> enfant moins 5\$ Le 2 <sup>e</sup> enfant et les suivants peuvent ne pas être dans la même activité			
Ce tarif s'applique si : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le jeune est résidant de Verchères;</li><li>• Le jeune est étudiant;</li><li>• Le jeune a 21 ans et moins (<i>de 18 à 21 ans doit présenter sa carte étudiante</i>),</li><li>• Son parent est payeur de taxes à Verchères;</li></ul> Par contre, Si : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le jeune n'est plus étudiant, il bénéficiera du tarif étudiant jusqu'à 18 ans seulement</li></ul>	Le tarif s'applique si : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'adulte est résidant de Verchères;</li><li>• L'adulte est payeur de taxes à Verchères;</li></ul> Par contre, si : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'adulte est étudiant, le tarif «A» s'applique (<i>jusqu'à 21 ans sous présentation de la carte étudiante</i>);</li><li>• Un jeune à 16 ans, il peut être accepté à une activité adulte selon le tarif «A»</li></ul>	Le tarif s'applique si : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le jeune réside ailleurs qu'à Verchères,</li></ul> Par contre, Si : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le parent du jeune est payeur de taxes à Verchères, le tarif «A» s'applique</li></ul>	Le tarif s'applique si : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'adulte réside ailleurs qu'à Verchères;</li></ul> Par contre, Si : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'adulte est payeur de taxes à Verchères, le tarif «B» s'applique</li></ul>